Journal Officiel du District Artois N°790 du mardi 28 juin 2022

HEBDO FOOT ARTOIS

Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. ENGAGEMENTS en DISTRICT
2. COMPETITIONS JEUNES
3. MONTEES – DESCENTES – RECTIFICATIF
4. ORGANISATION - SAISON 2022/2023
5. BUREAU – Réunion du 23 juin 2022
6. GESTION des LITIGES – Restreinte du 24 juin 2022
7. COMPETITIONS FUTSAL – Réunion du 15 juin 2022

ENGAGEMENTS en DISTRICT

Vous trouverez ci-après les dates limite d'engagement dans les différentes compétitions organisées par le district sachant que les dates fixées pour les championnats le sont également pour les coupes.

Les engagements doivent obligatoirement se faire via footclubs sachant qu'au-delà de ces dates footclubs bloque les demandes.
De ce fait toute demande d'engagement au-delà des dates fixées doit se faire par l'intermédiaire de la fiche « engagement tardif « téléchargeable sur le site du district

Seniors : 15 juillet
Féminines à 11 : 15 juillet
Féminines à 7 : 15 août
Vétérans à 11 et à 7 : 15 août
Futsal seniors : 31 août
Jeunes à 11 - niveau 1 : 15 juillet
Jeunes à 11 - niveau 2 : 15 août
Jeunes à 8 : 15 août
Football animation : 31 août

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.

Parution du mardi 28 juin 2022

COMPETITIONS JEUNES

Compétitions habituelles avec brassage

U18 autorisées aux joueurs des catégories U18, U17 et U16
U16 autorisées aux joueurs des catégories U16, U15 et U14
U15 à 11 autorisées aux joueurs des catégories U15, U14 et 3 U13

Compétitions habituelles sans brassage

U15 à 8 autorisées aux joueurs des catégories U15, U14 et 3 U13
U13 autorisées aux joueurs des catégories U13, U12 et 3 U11
U11 autorisées aux joueurs des catégories U11, U10 et 3 U9

Compétition U14 autorisée aux joueurs des catégories U14, U13 et 3 U12 (1)

Compétitions mises en place selon les engagements

U18 à 8 autorisées aux joueurs des catégories U18, U17 et U16
U17 autorisées aux joueurs des catégories U17, U16 et U15 (2)
U17 à 8 autorisées aux joueurs des catégories U17, U16 et U15
U16 à 8 autorisées aux joueurs des catégoriesU16, U15 et U14

Pour ces compétitions ne pas oublier de doubler l'engagement via footclubs par un courrier ou un courriel

(1) Les U12 ne sont pas autorisés en cas de participation au brassage U15 Niveau 2
(2) Les U15 ne sont pas autorisés en cas de participation au brassage U 18 Niveau 2

Les règles de mixité sont applicables selon les catégories.

Des compétitions propres aux féminines et au futsal sont susceptibles d'être organisées en fonction des demandes :

Féminines

U16 à 8
U13 à 8
U13 à 5
U11 à 5

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.

Parution du mardi 28 juin 2022

MONTEES – DESCENTES 2021/2022

RECTIFICATIONS

Comme il a été indiqué lors des publications précédentes, l'officialisation des montées et descentes était tributaire des décisions des différentes commissions concernées.
Les rectifications qui suivent découlent des décisions des commissions juridiques et du statut de l'arbitrage mais restent dans l'attente d'éventuels appels.

Commission des compétitions Ligue

Futsal descente de R2 en D1 District : LIBERCOURT FUTSAL

Conséquence district :

LIBERCOURT FUTSAL (b) descend de D1 en D2

Commission Juridique district -
Par suite de rectification du résultat

FUTSAL ST VENANTAIS est maintenu en D2
AS LENS est promu en D2 (meilleur 3ème)

Commission des compétitions
Mise à jour des classements de D5

Maintien en D5 : RC LOCON, SC ARTESIEN (b)
Descentes supplémentaires en D6 : ES VENDIN (b), US RUCH CARVIN (b)

Conséquences de la promotion de l'AS Lens en D2

Montée de D4 en D3 : RC SAINS
Montée de D5 en D4 : USO LENS (b)
Montée de D6 en D5 : FC ANNAY (b)

Commission du statut de l'arbitrage

FC AVION REPUBLIQUE reste en D5
Montée de D5 en D4 : US MONDICOURT
FC AVION REPUBLIQUE (b) reste en D6
Montée de D6 en D5 : ES ANGRES (b)
ESP LA BASSEE reste enD7 :
Montée de D7 en D5 : ES AGNY (b)

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours à compter de la parution du texte présent

RAPPEL DES MONTEES ET DESCENTES

SENIORS

MONTEES

D1 en R3 : 4

ES Anzin - ES Labeuvrière - COS Marles - US Noyelles sous Lens

D2 en D1 : 6

US Courcelles - US St Pol (b) - Stade Béthune (c) - ES Bully (b) - OS Aire (b) - USO Meurchin

D3 en D2 : 6

FC Lillers - US Annezin - AC Noyelles Godault, - Car Billy Montigny (b) - AS Brebières - US Pas - USO Bruay (b) - AS Lens

D4 en D3 : 7

ES Anzin (b) - OF Arras - CS Habarcq - CSAL Souchez - ES Angres - FC Calonne (b) - US Houdain - SCPP Wingles (b) - RC Sains

D5 en D4 : 8

AJ Ruitz - E. Verquin - FC Lillers (b) - US Courcelles (b) - US Boubers - ES Agny - US Maisnil - US Izel - AS Maroeuil - OS Annequin (b) - CS Pernes - USO Lens (b) - US Mondicourt

D6 en D5 : 10

AFC Libercourt - ES St Laurent (c) - SCF Achicourt - ES Haillicourt - FC Hersin (b) - FC Givenchy – AS Cauchy - US St Pol (c) - US Annezin (b) - FC Hinges (b) - ES Angres (b) - Stade Hénin (b) - ES Bully (c) – OF Arras (b) - FC Annay (b)

D7 en D6 : 12

AJ Artois (b) - Ent Vis (b) - CS Pernes (b) - US Noyelles sous Lens (c) - Olympique Vendin (b) - JS Bourecq - FCE La Bassée - US Grenay (b) - AS Bonnières - AS Cauchy (b) - DR Lambres – AS PTT Arras - ES Agny (b) - FC Cuinchy - SC Fouquières (b) - RC Bruay

DESCENTES

De R3 en D1

ESD Isbergues - UAS Harnes - US Vimy (b) - CS Avion (b)

De D1 en D2 : 3

FC Auchel - AG Grenay - JF Guarbecque

De D2 en D3 : 5

AS Loison - Olympique Liévin – UC Divion - US Gonnehem - AAE Evin
Descente article 83: AG Grenay

De D3 en D4 : 6

FC Tilloy - JS Ecourt (b) - AAE Dourges - US Billy Berclau (b) - US Gonnehem (b) - AFCL Béthune (b)

De D4 en D5 : 7

FC Camblain (b) - Int Norrent Fontes - FCH Lens - US Rivière - FC Bouvigny (b) - AJ Neuville - ES Bois Bernard

Descente article 83 : FC Tilloy - AAE Dourges
Forfait général : AS Noyelles les Vermelles

De D5 en D6 : 8

Olympique Burbure (b) - AS Sailly (b) - AS Roclincourt, AAE Evin (b) - AS BBV (b) - ES Vendin (b) – US Ruch Carvin (b) - FC Auchel (b)
Forfaits généraux : US Gonnehem (c) - AG Grenay (b) - AAE Dourges (b)
Descente article 83 : AS Noyelles les Vermelles

De D6 en D7 : 6 (derniers des groupes)

US Ablain (b) - ES Saulty (b) - AS Auchy (b) - JF Guarbecque (c) - AS Pont à Vendin, - ASC Camblain Aubigny (b)
Forfaits généraux : FC Tilloy (b) - AJ Neuville (b) - AJ Ruitz (b) - AOSC Sallaumines (b) - US Croisette - RC Chocques - US Monchy (c)

FEMININES

Barrage d'accession R2

FCF Hénin Féminin (b)

JEUNES

U18 - D1 vers R2

US Noeux

U16 vers U17 R2

OS Aire

U15 vers U16 R2

ESD Isbergues

U13 vers U14 Ligue

OS Aire – Stade Béthune – FA Arras - US Vimy - CS Avion - RC Lens - US Vermelles - Stade Hénin

FUTSAL

MONTEES

De D1 en R2

Courcelles Académie -

De D2 en D1

AFC Noeux - Méricourt Futsal (b)

De D3 en D2

St Venant Futsal - Hersin Futsal

DESCENTES

De R2 en D1

Libercourt Futsal

De D1 en D2

Courcelles ASF - Givenchy FS - Libercourt Futsal (b)

De D2 en D3

EC Mazingarbe

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.

ORGANISATION - SAISON 2022/2023

> La mise en ligne des différents bordereaux d'engagement et l'ouverture sur footclubs pour la prochaine saison des engagements à compter du lundi 27 juin 2022.

> Lors de la composition des groupes les équipes seront placées en fonction de leur secteur géographique, ce qui va impliquer quelques mouvements découlant soit des montées et des descentes, soit des délocalisations imposées lorsque, dans une division donnée, le nombre d'équipes d'un secteur sera supérieur à 12.

> Les équipes du Ternois seront réparties, sauf demandes particulières, indifféremment soit dans l'Arrageois, soit dans le Béthunois.

> Les demandes établies pour la saison 2021-2022 sont annulées et les clubs désirant évoluer dans un secteur géographique précis doivent en faire la demande avant le 30 Juin 2022, en évitant la désignation groupe A, B, …

> Les problèmes rencontrés lors des saisons écoulées peuvent amener le Comité Directeur à fixer d'office certaines affectations. Toutes les demandes seront étudiées avec la plus grande attention, mais il sera tenu compte des répercussions que certaines d'entre elles pourront provoquer sur l'affectation des autres équipes du secteur.
Il va de soi que toutes les demandes visant à éviter telle ou telle équipe ne seront pas prises en considération.

> La composition des groupes telle qu'elle paraitra n'est pas susceptible d'appel, toutefois les courriers signés des présidents de 2 clubs désirant permuter seront étudiés jusqu'au 20 Juillet 2022.

> Pour la D1 seniors à 2 groupes, et sachant qu'un nombre non négligeable d'équipes B se trouvera à ce niveau, il sera procédé à un tirage au sort public des groupes de cette division pour éviter toutes critique ou contestation ultérieures.

> Pour le futsal il est rappelé que l'engagement doit obligatoirement indiquer la salle dans laquelle se dérouleront les rencontres. Par ailleurs en application du règlement des compétitions futsal il est rappelé que les rencontres sont interdites les samedis et dimanches

> Pour les U18 et U15 à 11, l'engagement doit indiquer uniquement : niveau 1 ou niveau 2 en vue des brassages qui détermineront les divisions. Compte tenu de ces brassages et du début tardif de la compétition proprement dite aucune demande d'alternance ne sera possible, il en va de même avec les vétérans pour lesquels, sauf si l'équipe dispose d'un terrain dédié sur lequel elle évolue seule, les matches du dimanche seront programmés à 8 heures 45 et ceux du samedi à 17 heures.
Toujours concernant les alternances, elles resteront possibles pour les rencontres du dimanche après-midi, et il sera demandé aux clubs de modifier leur organisation en la signalant au district via la procédure « dérogation »en cas de conflit avec un match de féminines ou de jeunes dans les autres situations.

> Pour répondre à des questions qui reviennent très souvent, les vétérans sont des seniors et la création d'une équipe dans un club impose pour les nouveaux joueurs une mutation, le nombre de joueurs mutés étant de 6 pour les vétérans à 11 et de 4 pour les vétérans à 7.

> Lors de la création d'une section féminine les joueuses venant d'un autre club sont mutées sauf si la section féminine de ce club disparaît et que la demande de mutation est postérieure à la déclaration de mise en inactivité. La licence de la joueuse est dispensée du cachet mutation si, jouant en mixité, elle ne dispose pas dans son ancien club de la possibilité d'évoluer soit en mixité, soit dans une équipe féminine.

> Enfin, pour anticiper autant que possible les décisions d'arrêtés d'interdiction prises par les municipalités il serait utile de rappeler lors des contacts avec les différents services que, tout en préservant l'état des installations il est possible de substituer à une interdiction totale une décision limitative à un match par jour ou un match pour le week end, ou à une fermeture jusqu'au dimanche 12 heures.

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.

BUREAU

Réunion du :	23 juin 2022
A	LIEVIN
Présidente :	Mme Evelyne BAUDUIN -
Présents :	MM. Gérard DEBONNE – Bernard DEJARDIN – Jean DENEUVILLE – Serge HERMAN – Denis LAMORILLE – Richard RATAJCZAK – Daniel SION –

RECTIFICATION DES MONTEES – DESCENTES

Comme il a été indiqué lors des publications précédentes, l'officialisation des montées et descentes était tributaire des décisions des différentes commissions concernées. Les rectifications qui suivent découlent des décisions des commissions juridiques et du statut de l'arbitrage mais restent dans l'attente d'éventuels appels.

Commission des compétitions Ligue

Futsal descente de R2 en D1 District : LIBERCOURT FUTSAL

Conséquence district :

LIBERCOURT FUTSAL (b) descend de D1 en D2

Commission Juridique district : Par suite de rectification du résultat

FUTSAL ST VENANTAIS est maintenu en D2

AS LENS est promu en D2 (meilleur 3ème)

Commission des compétitions : Mise à jour des classements de D5

Maintien en D5 : RC LOCON - SC ARTESIEN (b)

Descentes supplémentaires en D6 : ES VENDIN (b) - US RUCH CARVIN (b)

Conséquences de la promotion de l'AS LENS en D2

Montée de D4 en D3 : RC SAINS

Montée de D5 en D4 : USO LENS (b)

Montée de D6 en D5 : FC ANNAY (b)

Commission du statut de l'arbitrage

FC AVION REPUBLIQUE reste en D5

Montée de D5 en D4 : US MONDICOURT

FC AVION REPUBLIQUE (b) reste en D6

Montée de D6 en D5 : ES ANGRES (b)

ESP LA BASSEE reste enD7 :

Montée de D7 en D6 : ES AGNY (b)

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours à compter de la parution du texte présent.

ARTICLE 83

Les dispositions de l'article 83 seront applicables dans leur intégralité lors de la saison 2022 – 2023

RESUME DES ASSEMBLEES

› Assemblée fédérale : Cette assemblée a voté la réduction de 6 à 4 du nombre de mutés dans les compétitions jeunes à 11 de U18 à U13 dont 1 hors période, à compter de la saison 2022 – 23. Cette modification a fait l'objet d'une parution immédiate sur le site du district.

› Assemblée générale du district : Elle s'est déroulée de manière satisfaisante ; à l'avenir la remise des coupes devra revêtir un aspect plus solennel.

› Assemblée générale des arbitres : outre la remise des récompenses un grand espace a été réservé à la réforme du fonctionnement de la CAA.

La présence de Rudy BUQUET a été appréciée, alors qu'à l'inverse l'absence d'un membre de la CAA a été remarquée négativement.

BILAN DES FINALES DE COUPES

› Ces finales se sont déroulées sur 6 sites.

› Si dans l'ensemble l'esprit de fête voulu a régné, un gros point noir s'est manifesté à **DOURGES** lors de la finale de la coupe Lebas en U18 dans la mesure où un arbitre a été agressé par un jouer du CS DIANA LIEVIN ce qui a provoqué l'arrêt de la rencontre.

Le bureau déplore cette situation et fait entière confiance à la commission de discipline pour prendre les mesures qui s'imposent. Il décide pour sa part d'exclure cette équipe des coupes.

› Un autre évènement regrettable s'est produit à **BULLY** à l'occasion de la coupe Demandrille, les vaincus du **RC SAINS** ne s'étant présentés qu'a 3 lors de la remise des coupes.

› Moins grave mais tout aussi perturbante a été l'attitude et les commentaires des dirigeants du FC CALONNE 6 lors de la finale U15 à **TINCQUES.**

› Enfin le comportement de certains présidents (**WINGLES – ROUVROY - CALONNE**), de certains éducateurs (**NOEUX – VERMELLES - MARLES**) n'a pas, à certains moments, été à la hauteur de ce qu'ils représentent, tout comme les réactions de certains lorsqu'il leur a été signifié l'interdiction d'utiliser des fumigènes.

› A l'avenir, il est envisagé de faire signer aux Présidents et Educateurs des équipes finalistes une charte de bonne conduite.

› Enfin, au niveau de l'organisation il semble judicieux pour des problèmes horaires de ne faire disputer que 2 rencontres l'après-midi.

MESURES DISCIPLINAIRES IMMEDIATES A LA SUITE DE L 'AGRESSION DE L'ARBITRE LORS DU MATCH BEUVRY – DIANA LIEVIN

› En application du 2ème alinéa du préambule au barème disciplinaire qui laisse au Comité Directeur du district toute latitude pour aggraver les sanctions prévues au barème disciplinaire ; le comité Directeur se réserve la possibilité d'évoquer certains faits graves en dehors de toute ingérence dans les décisions de la Commission de discipline.

› En application du dernier paragraphe du barème disciplinaire le district décrète que la Commission de discipline a vocation à procéder à un retrait de points, selon les circonstances, pour toute infraction relevant des chapitres 8 à 13 du barème disciplinaire.

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Le rassemblement prévu à **OIGNIES** le samedi 18 a été reporté en raison des conditions climatiques. Cette journée sera reportée en début de saison prochaine

BAREME FINANCIER

› Les droits d'engagement en championnat et coupes ont été revus.
› A la demande de la commission des arbitres une étude a été réalisée concernant les frais des Arbitres sachant qu'il semble logique de ne pas aller au-delà des frais perçus pour un match de ligue, que l'effort demandé aux clubs doit rester raisonnable. Le prochain comité Directeur aura à décider entre plusieurs possibilités.
› Concernant le futsal la revalorisation du forfait sera présentée au comité directeur sachant qu'en cas de forfait d'une équipe le forfait arbitrage sera réduit de 50%

INFORMATIONS

› Le tirage au sort des groupes de D1 aura lieu le 4 juillet et sera retransmis sur la page Facebook du district.
› Le tirage au sort du 1er tour de la coupe de France aura lieu le jeudi 21 juillet.

COURRIERS DIVERS

› Réponse faite à l'**ES BULLY** concernant la montée en U18 Ligue.
› Réponse faite à l'**AS SIN LE NOBLE** (district Escaut) concernant sa participation aux Championnats d'Artois.
› Invitation de l'**ES LAVENTIE** pour son centenaire : **Denis LAMORILLE** représentera le District.
› Invitation de la Mairie de **GUARBECQUE** pour l'inauguration d'un terrain Multisports : **Denis LAMORILLE** représentera le District.

La Présidente du District :
Evelyne BAUDUIN.

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.

GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS

Réunion du : **A**	Restreinte du vendredi 24 juin 2022 LIEVIN
Présidente :	Mme Nathalie COCKENPOT -
Présent :	M. Marc TINCHON -

RESERVES, RECLAMATIONS ET HOMOLOGATIONS

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

JOURNEE du 21 MAI 2022

U16 D2 - POULE B

24194134 – AFCLL BETHUNE AFCLL – NORRENT/CAMBLAIN

Suite au rapport de l'arbitre, la rencontre n'a pu se jouer, BETHUNE ne pouvant présenter le listing papier, ni le listing foot compagnon. De ce fait, l'identité des joueurs n'a pu être vérifiée avant le coup d'envoi.
La Commission donne match perdu à BETHUNE AFCLL par forfait sur le score de 0 – 5.
Amende de 60 € *(Forfait lors des 3 dernières journées).*

FORFAITS

JOURNEES des 18 et 19 JUIN 2022

VETERANS A 7 – GROUPE B

Rencontre 23805379 : US BILLY BERCLAU / USA LIEVIN

Forfait de LIEVIN
BILLY BERCLAU bat LIEVIN par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à LIEVIN – 1er forfait

VETERANS A 11 – GROUPE 6

Rencontre 23804995 : AAE AIX / FC AVION REPUBLIQUE

Forfait d'AIX
AVION bat AIX par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à AIX – 1er forfait

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la commission
Nathalie COCKENPOT

Le Secrétaire
Marc TINCHON

COMPETITIONS FUTSAL

Réunion du : **A**	15 juin 2022 18 heures 30 au District
Présents :	Mme Nathalie MARIN – MM. Eric GOOSSENS – Gilbert COPPIN – Pierre MONTAGNE – Cédric HOYEZ – Mustapha NAGI – Romain GERVOIS – Antoine VANNIEUWENHUYSE (Conseiller Technique Développement des Pratiques) –
Excusés :	MM. Nicolas BONINGUE – Gérard DEBONNE – Frédéric GAULTIER (Arbitres) – Quentin CAPELLE – Makhloufi REBATTACHI (Conseiller Technique Départemental) –

ORDRE DU JOUR

1) Préparation saison 2022/ 2023 pour les seniors en Futsal
2) Préparation saison 2022/ 2023 pour les jeunes en Futsal
3) Festifutsal du dimanche 26 juin après-midi à LA BASSEE
4) Coupe Coppa Coca Cola
5) Questions diverses

Secrétaire de séance : Madame MARIN Nathalie

La réunion débute à 18heures 30.

Point N°1 : Préparation saison 2022/ 2023 pour les seniors en Futsal

Montées et descentes pour nos championnats seniors ceci a été affiché à l'Assemblée Générale de ce samedi 11 juin à HAISNES :
> Descente de R2 : LIBERCOURT FS
> De D1 en D2 : COURCELLES ASF, GIVENCHY FS
> De D2 en D3 : ST VENANTAIS FS, EC MAZINGARBE
> Montées de D1 en R2 : COURCELLES ACADEMIE
> De D2 en D1 : AFC NOEUX, MERICOURT FS
> De D3 en D2 : ST VENANT FS, HERSIN FS
Sous réserves des inscriptions à temps et conformes de vos équipes seniors et de décisions futures éventuelles de notre Ligue et cas particuliers liés à la saison (descente de LIBERCOURT FS 2 à cause de la descente de l'équipe première).
Début du championnat = date définie Semaine 37 (du 12 au 18 septembre).
Engagement = 15 août dernier délai pour l'inscription des clubs mais de préférence le faire pour le 31 juillet (obligation de donner à l'engagement la salle et les horaires où se joueront vos matchs sous peine d'invalidation de votre engagement)

Les équipes en seniors avec engagements tardifs passent directement en D3 s'il reste de la place.

Structure prévisionnelle = 3 divisions
D1 avec 10 clubs maxi
D2 avec 10 clubs maxi
D3 avec 12 clubs maxi
Formation pour vos futurs arbitres
Notre ligue vient de mettre en place un onglet sur leur site "DEVENIR ARBITRE" pour les futures formations "arbitres" pour la saison prochaine pour les clubs de Futsal (nouvelle obligation pour les clubs Futsal à voir sur le PV de l'Assemblée Générale du 11 juin).
Vous pouvez dès à présent inscrire votre (ou vos) arbitre(s) sur les différentes dates et lieux **(Artois en Septembre/Octobre à LIÉVIN, VILLENEUVE D'ASCQ en décembre et Amiens en février)**
Report de matchs
Pour la nouvelle saison, pour toute demande de report de match il faudra suivre strictement la procédure réglementaire suivante = Utiliser footclubs avec l'accord des 2 clubs concernés ceci **3 jours pleins** avant la date effective de la rencontre

Point N°2 : Préparation saison 2022/ 2023 pour les jeunes en Futsal

Rentrée Futsal de U6 à U13 : le 2 octobre sur 3 sites :
> LA BASSEE de U6 à U9
> MERICOURT U11 à U13
> GRENAY (à confirmer) U15
Réunion d'organisation jeunes Futsal le 6 septembre
Championnat District : de septembre à janvier U12 à U13 – 3 clubs qualifiés pour intégrer le championnat régional
Challenge en U15 : voir à s'associer avec la côte d'Opale pour avoir suffisamment de matchs pour nos jeunes (dans le cadre du comité départemental) et peut-être créer une coupe U15.
De U6 à U13 – on continue sur le fonctionnement des plateaux
9 octobre début des plateaux et du championnat : calendrier à définir

Point N°3 : Préparation FESTIFUTSAL

Date le dimanche 26 juin à La Bassée
Engagements : jusqu'au jeudi 23 juin
Un programme sera organisé en fonction des engagements

Point N°4 : Coupe Coppa Coca cola

Répartition des matches :

Lieu	Salle Roger BLEZEL à Avion	Espace Sportif Jules Ladoumegue à Méricourt
Heures	Samedi 2 juillet : 15h	Samedi 2 juillet : 15h
	Poule A	Poule B
	As Avion Futsal	Mericourt futsal
	Saint venant Futsal	AG Grenay
	ASSB OIGNIES	HERSIN-COUPIGNY FUTSAL CLUB
		Étoile sportive Allouagne

Deux équipes se qualifieront par poule pour une finale (Artois) qui se déroulera le mercredi 6 juillet à 19 heures à la salle Espace Jules Ladoumègue à MERICOURT.

Le district Artois aura 2 qualifiés pour la phase régionale qui se déroulera le week-end du 27 et 28 août 2022.

Point N°5 : Questions diverses
Pas de question diverse.

Le président
Gérard DEBONNE

Le secrétaire
Eric GOOSSENS